

Le projet éolien communautaire Côte-de-Beaupré est mis en service

Montréal (Québec), le 19 novembre 2015 – La Municipalité régionale de comté (« MRC ») de La Côte-de-Beaupré et Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) sont heureuses d'annoncer la mise en service commerciale du projet éolien communautaire Côte-de-Beaupré. D'une puissance de 23,5 MW, ce projet est situé sur le territoire privé de la Seigneurie de Beaupré, dans la région de la Côte-de-Beaupré, au Québec.

Madame Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, a tenu « à remercier son partenaire Boralex pour sa collaboration exceptionnelle à la réalisation de ce projet communautaire qui servira à créer un Fonds de développement régional permettant de mettre en œuvre son plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré. » De plus, madame Cormier a également remercié le Séminaire de Québec qui a autorisé la construction de ce parc sur ses terres.

Patrick Lemaire, président et chef de la direction, a tenu à souligner que « l'expérience de la construction des phases précédentes de développement de la Seigneurie de Beaupré a permis de réaliser le projet communautaire de façon optimale et de le mettre en service deux semaines avant la fin de l'échéancier prévu. »

Doté d'un contrat avec Hydro-Québec d'une durée de 20 ans, la construction de ce projet aura entraîné des retombées directes de plus de 2 M\$ dans la région de la Côte-de-Beaupré. Qui plus est, la MRC de La Côte-de-Beaupré étant partenaire de ce projet bénéficiera de revenus nets moyens de 800 000 \$ par année.

Rappelons que le parc éolien Côte-de-Beaupré de 23,5 MW, dont la propriété est partagée à 49 % à la MRC de La Côte-de-Beaupré et 51 % à Boralex, s'intègre aux Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, d'une puissance contractée totalisant 365 MW, qui sont, à ce jour, l'un des plus grands projets éoliens au Canada. La première phase de 272 MW, mise en service à la fin de 2013, et la deuxième phase de 68 MW, mise en service à la fin de 2014, constituent les projets du consortium Boralex et Gaz Métro|Valener.

Pour toute information, consultez le site Internet des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré : www.seigneuriedebeaupre.com

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de

ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com